

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2023

268x23

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES – FONCTIONNEMENT ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la commune dispose de trois structures municipales multi-accueil agréées (MAC) :

- MAC La Gavotte
- MAC Les Bouroumettes
- MAC La Petite Farandole

De ce fait, elle peut prétendre à bénéficier de l'aide du Conseil Départemental 13, dans le cadre du fonctionnement général des structures d'accueil petite enfance.

Une participation unique de 220,00 € par place agréée est appliquée pour l'ensemble des MAC sus-visés.

Le montant global de la subvention pour l'année 2024 s'élève à 18 040,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale en date du 4 décembre 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la demande de subvention relative au fonctionnement des trois structures municipales (MAC)

- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 18 040,00 €

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34 – M. PASQUALETTO-AMIEL ne participe pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL